12.03.2010 – 11:42 Uhr

« Embaucher et licencier à volonté » : une pratique enfin stoppée à la Confédération

Bern (ots) -

Que le Conseil fédéral renonce à réviser la Loi fédérale sur le personnel de la Confédération (LPers) est un succès des organisations du personnel. Plus question donc pour celle-ci d'« embaucher et (de) licencier à volonté » ! La Communauté de négociation du personnel de la Confédération (CNPC), qui regroupe les syndicats APC, SSP, garaNto et APfedpol, s'est logiquement toujours battue contre une telle politique du personnel et a mis en évi-dence, avec des actions cartes postales et des manifestations, l'opposition du personnel lui-même. Finalement, le rapport de la Commission de gestion (CdG) du Conseil national a confirmé la position dûment motivée de la CNPC, à savoir que la révision de la LPers est inutile et, concernant la politique du personnel, erronée. Il est réjouissant de constater que le Conseil fédéral l'a désormais aussi compris. Pour la CNPC, une chose est claire : cette révision restera inutile, même une fois que le conseiller fédéral Merz aura démissionné. Il faut en tout premier lieu, en se basant sur les conclusions du rapport de la CdG, que la Confédération adopte, en matière de politique du personnel, une stratégie qui motive ses employé(e)s et ait une incidence durable sur l'efficience de l'Administration. Cette stratégie doit être mise au point par la Confédération, dans le cadre d'un partenariat social, en collaboration avec les syndicats du personnel. Sinon, impossible de dépasser le malaise qui s'est installé dans ce domaine ces dernières années.

Contact:

Communauté de négociation du personnel de la Confédération (CNPC)
Renseignements :
Hans Müller, APC et président de la CNPC, tél. 079 406 93 38
André Eicher, garaNto, tél. 079 380 52 53
Christof Jakob, SSP, tél. 077 447 29 03

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100599804 abgerufen werden.